

# PROJETS DE FILMS ADMIS A L'AVANCE SUR RECETTES AU TITRE DE LA TROISIEME SESSION DE L'ANNEE 2022

La Commission d'Aide à la Production des Œuvres Cinématographiques a tenu sa troisième session au titre de l'année 2022, du 12 au 16 décembre 2022, sous la présidence de Madame GHITA EL KHAIAT, avec la présence des membres suivants : Mesdames, SOFIA HABIBA BELKACEM, NEZHA EL HADRAMI et LOUBNA TAHIRI et Messieurs HAMID TBATOU, SIDI MOHAMMED FADEL EL JOUMMANI et MOURAD LATIFI.

## **La Commission a examiné pour l'avance sur recettes après production :**

- Deux (02) films de court métrage

## **Elle a également examiné pour l'avance sur recettes avant production :**

- Quarante (40) projets de long métrage
- Trois (03) projets de court métrage
- Deux (02) projets de documentaire de fiction
- Trois (03) projets pour la contribution à l'écriture du scénario

## **Dans la catégorie des documentaires sur la Culture, l'Histoire et l'Espace Sahraoui Hassani, la Commission a examiné :**

- Trente-quatre (34) projets candidats à l'avance sur recettes avant production

Au terme de ses délibérations, la Commission a retenu les projets suivants :

### **I. FILMS DE FICTION :**

#### **1. Avance sur recettes avant production :**

- Un montant de quatre millions dirhams (4.000.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **LA PRINCESSE DE JBEL OSFOUR** présenté par la société ASKA PROD qui sera réalisé par KAMAL EDDINE BENABID, d'après son propre scénario.
- Un montant de trois millions huit cent mille dirhams (3.800.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **JUSQU'À L'AUBE** présenté par la société OUARZAZATE FILMS qui sera réalisé par MOHAMED ZINEDDAINE, d'après son propre scénario.

- Un montant de trois millions cinq cent mille dirhams (3.500.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **GRAND PETIT FRÈRE / عزيزي الصغير** présenté par la société JANAPROD qui sera réalisé par KARIMA GUENNOUNI, d'après le scénario de KARIMA GUENNOUNI et DAVID VILLEMEN.
- Un montant de deux millions huit cent mille dirhams (2.800.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **SONATE NOCTURNE (Sonata lailia)** présenté par la société MOUTON ROUGE FILMS qui sera réalisé par ABDESLAM KELAI, d'après son propre scénario.
- Un montant de deux millions huit cent mille dirhams (2.800.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **PLAGIAT/GLOIRE USURPEE** présenté par la société ARTS FILMS PRODUCTIONS qui sera réalisé par AZIZ SALMY, d'après son propre scénario.
- Un montant de deux millions trois cent quarante mille dirhams (2.340.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **L'ACTRICE** présenté par la société ZAMANE COM qui sera réalisé par HASSAN RHANJA, d'après son propre scénario.
- Un montant de cent cinquante mille dirhams (150.000,00 DH) est accordé au projet de film de court métrage intitulé **GARDEN PARADISE** présenté par la société IRIS PROD qui sera réalisé par SONIA TERRAB, d'après son propre scénario.

## 2. Contribution à l'écriture de scénario

- Un montant de trente mille dirhams (30.000,00 DH) est accordé au projet de long métrage intitulé **REVE INTERDIT** présenté par la société AIT Z PRODUCTIONS d'après le scénario de LAHCEN ZINOUN.

## 3. Contribution à la réécriture de scénario

- Un montant de trente mille dirhams (30.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **LA RANCUNE/ لحسيفة** présenté par la société CHAMS PRO, qui sera réalisé par ABDELLAH ZEROUALI, d'après son propre scénario.
- Un montant de trente mille dirhams (30.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **TAGANT** présenté par la société DUNAS PRODUCTION, qui sera réalisé par AHMED BAIDOU, d'après le scénario de MOHAMMED BAKRIM.
- Un montant de trente mille dirhams (30.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **FEMME ET MARI / عروسة وعريس** présenté par la société CINE STAR PLUS, qui sera réalisé par MOHAMMED LYOUNSI, d'après son propre scénario.
- Un montant de trente mille dirhams (30.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **VOYAGE DES FEUILLES سفر الأوراق** présenté par la société ALS MEDIA, qui sera réalisé par HAMID ZIANE, d'après le scénario de MOHAMMED CHOUIKA.

- Un montant de trente mille dirhams (30.000,00 DH) est accordé au projet de film de long métrage intitulé **MISTRAL** présenté par la société GEM PRODUCTION, qui sera réalisé par MOHAMED MOUFTAKIR, d'après son propre scénario.
- Un montant de trente mille dirhams (30.000,00 DH) est accordé au projet de film documentaire intitulé **LES MESSAGERS** présenté par la société WIWAN FILMS, qui sera réalisé par MOHAMED GOUMANE, d'après son propre scénario.

## **II- DOCUMENTAIRES SUR LA CULTURE, L'HISTOIRE ET L'ESPACE SAHRAOUI HASSANI :**

### **1. Avance sur recettes avant production :**

- Un montant de six cent mille dirhams (600.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **LES FLAMMANTS ROSES, L'APPEL DU DESERT / النحام الوادي** / نداء الصحراء الوادي, présenté par la société DELTA PRODUCTION qui sera réalisé par HASSAN KHER d'après son propre scénario.
- Un montant de six cent mille dirhams (600.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **DAYYAR** présenté par la société SAHARINA PRODUCTION qui sera réalisé par SIDI MOHAMED DRISSI d'après son propre scénario.
- Un montant de six cent mille dirhams (600.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **AMINATA / أميناتا** présenté par la société SAWT SAHRA MEDIA qui sera réalisé par SAID ZRIBIAA d'après son propre scénario.
- Un montant de six cent mille dirhams (600.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **ALGHAIBA الغيبة** présenté par la société FG ART PRODUCTION qui sera réalisé par MOHAMED AHMED BJIJA d'après son propre scénario.
- Un montant de six cent mille dirhams (600.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **FLEUR DES SABLES** présenté par la société MADES VISION qui sera réalisé par JAOUAD BABILI d'après le scénario de MOHAMED BOUHARI.
- Un montant de six cent mille dirhams (600.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **الهلاله / LHAYLALA** présenté par la société ASSDAM VISION qui sera réalisé par ISMAIL LAOUEJ d'après le scénario de SIDI SALEK EL BOUDNANI.
- Un montant de six cent mille dirhams (600.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **AL GUETNA/الكيظنة** présenté par la société ORYX VISION qui sera réalisé par FARID REGRAGUI d'après le scénario de LAMGHAYFRI NAYMA.

- Un montant de cinq cent cinquante mille dirhams (550.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **تلمزون ذاكرة الصحراء** présenté par la société BEST DRONE qui sera réalisé par AHMED BOUCHALGUA d'après son propre scénario.
- Un montant de cinq cent dix mille dirhams (510.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **LAMRAH / لمراح** présenté par la société LMK PRODUCTION qui sera réalisé par SAID SLIMANI d'après le scénario de LALLA KHADIJATTOU DADDA.
- Un montant de cinq cent mille dirhams (500.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **JAGUAR جوار** présenté par la société SAKIA PRO qui sera réalisé par RACHID ZAKI d'après le scénario de DIJA ELMOUSAOUI.
- Un montant de cinq cent mille dirhams (500.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **JARYET LAHLAL / جريث لخلال** présenté par la société IMRIKLIE VISION qui sera réalisé par ABDELHAKIM BAIDAOUI d'après le scénario de SIDAHMED EL AGHJAR.
- Un montant de cinq cent mille dirhams (500.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **عود الإسم** présenté par la société COLORS PROD qui sera réalisé par ABDELLATIF NASSIB d'après le scénario de RACHID EL BEKKAY.
- Un montant de cinq cent mille dirhams (500.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **ALCAZABA / القصبية** présenté par la société SI FILMS qui sera réalisé par CHAKIR LAKHLIFI d'après le scénario de SAADANI DADDA.

## 2. Contribution à la réécriture de scénario :

- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **كحلة لعزيزة** présenté par la société SOUHAILA MEDIA qui sera réalisé par SAID GOUGAZ d'après le scénario de FAARAS ALI.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **سيرة مدينة** présenté par la société RIHAB PROD qui sera réalisé par EL HOUARI GHOUBARI d'après le scénario de ABDELOIHD ELMOUHTANI.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **Gravures en Mémoire/ نقوش في الذاكرة** présenté par la société ARTPHILIA qui sera réalisé par FATIMA EL JABIA d'après le scénario de YACINE BAHY et OTMANE SAILOUM.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **أجيال السلام / GENERACIONES DE PAZ** présenté par la société LAAYOUNE PRO qui sera réalisé par LOTFI AIT JAOUY d'après le scénario de AHMED ZERGANE.

- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **أقدام رملية** présenté par la société MEDIA CONCEPT qui sera réalisé par HASSAN MAANANY d'après le scénario de SAID MOUNTASSIB.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **LA PETITE JERUSALEM** présenté par la société N-FILMS qui sera réalisé par M'BAREK LARGO d'après le scénario de NOURDDINE AGHARAS.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **LOS OCHO** présenté par la société TIRES PRODUCTION qui sera réalisé par MAJIDA BENKIRANE d'après le scénario de SALEM BALLAL.
- Un montant de quarante mille dirhams (40.000,00 DH) est accordé au projet de documentaire intitulé **ماريونت** présenté par la société ROLA MEDIA qui sera réalisé par MOHAMED MAROUANE KAMAL d'après le scénario de KARIM BENBBOU.